Maintien de l'accréditation syndicale suite à une demande de révocation présentée par un employé de la Banque Laurentienne

MONTRÉAL, 28 nov. 2018 (GLOBE NEWSWIRE) -- La Banque Laurentienne du Canada (TSX: LB) (la « Banque ») a été informée aujourd'hui par le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) que la demande de révocation présentée par un employé de la Banque Laurentienne a été rejetée par le Conseil. L'accréditation syndicale couvre tous les employés syndiqués de la Banque Laurentienne qui sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2017. Ces employés travaillent principalement au sein des succursales du Québec, ainsi que, pour certains d'entre eux, à notre bureau corporatif de Montréal. La Banque est pleinement engagée dans le processus de négociation pour le renouvellement de la convention collective et espère arriver à une entente qui permettra de réaliser la transformation de son secteur des Services aux particuliers.

À propos de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada est une institution financière dont les activités s'étendent principalement au Canada. Fondée en 1846, elle a pour mission d'aider ses clients à améliorer leur santé financière et est guidée par ses valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté.

Renseignements :

Hélène Soulard Vice-présidente adjointe, Communications 514 284-4500, poste 8232
helene.soulard@banquelaurentienne.ca

https://presse.banquelaurentienne.ca/2018-11-28-Maintien-de-laccreditation-syndicale-suite-a-une-demande-de-revocation-presentee-par-un-employe-de-la-Banque-Laurentienne